

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DGRI 1030 Subvention (29.000 euros) et convention avec l'association Maison des journalistes (15e).

M. Patrick KLUGMAN et Mme Hélène BIDARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison des journalistes ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 9^{ème} Commission et par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association la Maison des journalistes la convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 29 000 € est attribuée à l'association Maison des journalistes, 35 rue Cauchy – 75015 Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014 et suivants, au titre des relations internationales.